

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT D'UN

APPARTEMENT de TYPE 2

d'une superficie de 34,09 m², bâtiment B, au rez-de-chaussée (lot n°24), bâtiment A-B, au sous-sol, un parking couvert (lot n°60), un parking extérieur (lot n°371),

dépendant d'un ensemble immobilier sis à GEX (01170)

Lieudit Pré Nicod, cadastré section AH n°194, 195, 196, 197, 198 et 131, pour une contenance de 2 ha 41 a 96 ca.

Mise à prix : **68.000 €** SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS

VISITE FIXÉE AU MERCREDI 27 JUIN 2018 de 14h à 15h,
par la SELARL Fabien BROUSSAS-Julie ALEXANDRE, Huissiers de justice à GEX.

La vente aura lieu le **MARDI 10 JUILLET 2018 à 14 heures**

à l'audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOURG-EN-BRESSE, siégeant au Palais de Justice, 32 avenue Alsace Lorraine 01000 BOURG-EN-BRESSE, salle des saisies immobilières, des biens ci-après désignés :

DESIGNATION

Dans un ensemble immobilier divisé en copropriété sis à GEX (01170) - Lieudit Pré Nicod, cadastré section AH n°194, 195, 196, 197, 198 et 131, pour une contenance de 2 ha 41 a 96 ca, : Lot n°24, dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, un appartement de type 2, se composant d'un séjour avec placard, cuisine avec placard, une chambre avec placard, salle de bain, wc, entrée et balcon d'une superficie de 7,98 m² environ. Avec 459/100000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales et les 35/1000^{èmes} des parties communes particulières au bâtiment B. Lot n°60 : Dans le bâtiment A-B, au sous-sol, un parking couvert. Avec les 48/100000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales

et les 3/1000^{èmes} des parties communes particulières au bâtiment A-B. Lot n°371 : un parking extérieur et les 21/100000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales. Un règlement de copropriété contenant état descriptif de division a été établi aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre HOFFMANN, Notaire à FERNEY-VOLTAIRE (Ain), le 26 janvier 2007 dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de Nantua le 21 mars 2007 sous les références, volume 2007P, n°2651.

OCCUPATION DU BIEN : les lieux sont inoccupés.

PROCEDURE : La présente vente aux enchères est poursuivie **A LA REQUETE DE : CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD)**, SA à Conseil d'Administration au capital de 124 821 566 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 379 502 644, dont le siège social est 26/28 rue de Madrid, 75008 PARIS, venant aux droits de CREDIT IMMOBILIER DE France RHONE ALPES AUVERGNE (CIFRAA) par suite de la réalisation de la fusion au 1^{er} juin 2015 par voie d'absorption de la société CIFRAA, prise en la personne de ses représentants légaux en exercice demeurant audit siège.

CLAUSES ET CONDITIONS : L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BOURG-EN-BRESSE où il peut être consulté. Les frais exposés pour parvenir à la vente sont en sus du prix.

Les enchères ne peuvent avoir lieu que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal de Grande Instance de BOURG-EN-BRESSE et la consignation entre ses mains d'un chèque de banque d'un montant de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros ou une caution irrévocable.

RENSEIGNEMENTS, Pour tous renseignements s'adresser à :

- Maître Luc ROBERT, Avocat associé de la SELARL L. ROBERT & ASSOCIES, 6 rue Lalande - 01000 BOURG EN BRESSE, Tél. : 04 74 24 77 66.
- consulter le cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BOURG EN BRESSE.